tom du maréchal à la rue de Lille. Après la cérémonie, Foch, qui paraissait fatigué, est entré dans l'hôtel Deschodt, pour y prendre un peu de repos.

Le soir, la fête s'est terminée par une retraite aux flambeaux, un concert sur la place et un feu d'artifice, illuminant la plaine.

Jovial et sympathique, Foch porte avec une allègre vigueur le poids de ses 69 ans, mais à le voir en civil, dans une ville quelconque, nul ne s'imaginerait jamais que cet homme est un génie, dont la valeur guerrière a sauvé la France.

POUR ATTÉNUER LA CRISE DES LOYERS

PREMIERS EFFORTS

Paris, 19 octobre. — Le Sénat, dans sa séance du 18 octobre, vient d'adopter, sur l'intervention de M. Colliard, ministre du Travail, deux intéressants projets de loi sur les habitations à bon marché, déjà votés par la Chambre, qui sont de nature à atténuer dans une large mesure la crise du petit logement, et à faciliter la restauration des régions libérées.

La première de ces lois élargit les maxima légaux de valeur locative que ne doivent pas dépasser les maisons à bon marché. Elle porte à 500 millions de francs le montant total des avances qui peuvent être faites soit aux Sociétés de crédit immobilier, soit aux offices publics et aux sociétés d'habitations à bon marché. Elle autorise enfin l'attribution d'avances spéciales pour l'achèvement des maisons à bon marché qui avaient été commencées avant la guerre, et dont la construction avait été arrêtée.

La deuxième loi est spéciale aux régions dévastées. Elle va faciliter dans ces régions l'action des offices publics et des sociétés d'habitations à bon marché qui pourront racheter tous immeubles endommagés par des faits de guerre, en vue de la construction des maisons à bon marché, et bénéficieront du droit à l'indemnité comprenant à la fois le montant de la perte subie et celui des frais supplémentaires nécessités par la reconstitution. De plus, des maxima spéciaux de valeur locative sont admis pour les régions dévastées.

Tous ceux qui se préoccupent de mettre fin à la crise du logement populaire trouveront d'efficaces moyens d'action dans les importantes dispositions qui viennent d'être adoptées par le Parlement.

Le départ pour Washington des délégués français

Paris, 19 octobre. — Hier matin, par la gare St-Lazare, les délégués de la C. G. T., ont pris le train pour Le Havre, où ils s'embarqueront pour Washington, siège de la Conférence internationale de législation du Travail.

Cette délégation se compose de Jouhaux, ayant pour conseillers techniques Dumoulin, Lenoir, Bidegaray et Mlle Jeanne Bouvier. Cette dernière est partie depuis déjà huit jours.

Dans le même train, avaient pris place M. Tony Raymond, directeur des chemins de fer de l'Etat, qui, avec M. Arthur Fontaine, directeur du travail au Ministère du Travail, représentent le gouvernement français à la conférence.

Des deux délégués du gouvernement, l'un, M. Arthur Fontaine, est le président de la délégation française ; l'autre, M. Tony Raymond, en est le secrétaire. Ils ont pour conseillers techniques M. Marx Lazard, secrétaire de l'Association française pour la lutte contre le chômage ; M. Boulin, inspecteur du travail, Mme Letellier, inspectrice du travail, et M. Henry, ingénieur principal de la Compagnie du P.-L.-M.

On sait que le représentant de l'élément patronal à cette conférence est M. Guérin, représentant l'industrie textile du Nord.

Les grandes épreuves cyclistes

Paris, 19 octobre. — Courses au Parc des Princes (100 kilomètres à l'américaine) :

Classement général : 1er, Spears-Godivier ; 2e, Van Bever-Degrave ; 3e, Sérès-Deruyter ; 4e, Beyl-Parizot.

La première équipe fait 73 points ; deuxième 55 ; troisième, 47 ; quatrième, 33.

Temps : 2 h. 49 m. 11 s. 4/5.

Au 80e kilomètre, Deruyter et Godivier se sauvent prenant 150 mètres d'avance, mais ils ne peuvent la garder que durant quelque temps. Au tour final, Spears gagne devant Van Bever.

UN ESSAI DE GREFFE HUMAINE

New-York, 18 octobre. — Tom Belton, condamné à mort pour l'assassinat d'un jeune homme, a été pendu aujourd'hui dans la prison de St-Quentin, Californie.

Aussitôt après sa mort, le médecin de la prison enleva sur son cadavre les glandes interstitielles pour en opérer le transfert, d'après la méthode de greffe humaine du docteur Voronoff, sur un autre prisonnier âgé de 60 ans.

Les résultats de l'opération sont attendus avec un vif intérêt dans les milieux médicaux.

Attentat contre un Magistrat à Bruxelles

Bruxelles, 19 octobre. — Le « Soir » annonce qu'une bombe placée hier soir sur la tablette de fenêtre de l'immeuble occupé à Bruxelles par le président du tribunal de première instance, a fait explosion.

Les dégâts matériels sont importants. Aucun accident de personne.

La Croix de Guerre à Paris

LE DISCOURS DE M. POINCARE

Paris, 19 octobre. — M. Poincaré, dans son discours à l'occasion de la remise de la Croix de guerre à la Ville de Paris, dit :

« L'Allemagne avait pensé que violant la neutralité belge et en prononçant sur les provinces de l'Est et du Nord une attaque générale et précipitée, elle pourrait bientôt amener devant Paris ses troupes victorieuses et frapper à la tête la France consternée. Grâce à la vaillance des armées alliées, son rêve de conquête ne s'accomplit pas.

» Paris ne fut insulté que de loin et opposa à ces outrages comme aux coups portés à distance, l'indifférence et le sang-froid qui, durant plus de quatre ans, ne se démentit pas un instant ».

Puis le Président montre l'accueil plein de bonté fait par les Parisiens aux réfugiés fuyant devant l'ennemi.

Il rappelle le bloc des autorités, avec le général Galliéni, jurant de défendre Paris qui ne montre aucune exaltation et qui est très maître de lui dans la joie comme dans le péril.

Puis le Président évoque le courage et l'abnégation de la population sous les bombardements.

« Quatorze fois, dit-il, les Gothas franchissent le barrage d'artillerie, ils jettent 295 projectiles sur la ville même et 369 dans la banlieue. Ils font 206 morts et 392 blessés.

» Quant à la Bertha, elle crache 183 projectiles sur Paris, 120 sur la banlieue. Elle tua 109 hommes, 132 femmes, 14 enfants et blessa un total de 621 personnes.

» La population maudit l'ennemi frappant les femmes en couches, les fidèles assemblés dans une église.

» Mais ces tentatives fortifièrent sa résolution jusqu'au bout, alors que l'ennemi croyait fatiguer ses nerfs et l'amener à demander grâce. »

Puis le Président évoque la tenue pleine de fierté de la population au moment de la victoire, l'allégresse avec laquelle elle accueillit les chefs d'Etats alliés, l'enthousiasme qu'elle montra au défilé des troupes victorieuses, s'associant dans une même idée de reconnaissance et de piété.

Le Général Mangin aux Pays Baltes ?

Paris, 19 octobre. — Le « Daily Mail » a annoncé que le Conseil suprême avait décidé d'envoyer le général Mangin dans les provinces baltiques. Ainsi présentée, la nouvelle n'est pas tout à fait exacte. Le nom du général Mangin a été mis hier, au cours de la séance du Conseil suprême, pour remplir cette mission, mais aucune décision n'a été prise.

Une Lettre d'Anatole France

« C'est comme électeur et non comme » candidat que j'accomplirai, dit-il, mon » devoir de socialiste. »

Paris, 19 octobre. — Désigné par la Fédération de la Seine, comme candidat aux élections législatives dans la troisième circonscription de Paris, Anatole France exprime dans la lettre ci-dessous, ses regrets de ne pouvoir accepter la candidature qui lui est proposée :

Citoyens,

Je remercie de grand cœur la seizième section de la Fédération de la Seine, ainsi que la commission électorale de la troisième circonscription parisienne, de m'avoir fait l'honneur d'inscrire mon nom parmi ceux des candidats appelés à représenter le Parti socialiste dans la bataille électorale. Cet honneur, je le dois sans nul doute à la sincérité inébranlable d'une conviction socialiste acquise au cours d'une longue existence et que les événements qui se succèdent n'ont fait que fortifier depuis cinq ans.

Je désirerais profondément qu'il me fût possible d'accepter l'invitation qui m'est faite et dont je suis touché plus que je ne sais le dire, mais la fragilité de ma santé me contraint, bien malgré moi, à décliner une candidature dont les exigences dépassent de beaucoup mes forces.

C'est comme électeur, non comme candidat que j'accomplirai, le 16 novembre, mon devoir de citoyen socialiste. Plus que jamais, après une guerre qui a démontré la déchéance irrémédiable des moyens techniques et des sentiments moraux que le Capitalisme met en jeu pour asservir le monde aux desseins d'une classe, je crois que le socialisme est seul capable d'organiser un ordre stable, de garantir la paix universelle, d'émanciper la conscience humaine en la fondant enfin la civilisation séculaire en la fondant, non plus sur l'exploitation économique des masses, mais sur les puissances illimitées du travail collectif et de l'échange libre. Oui, plus que jamais, citoyens, je crois à la mission historique du prolétariat international et j'applaudis d'avance aux victoires socialistes qui assureront à l'humanité, après tant de douleurs imméritées, un avenir heureux.

Croyez, citoyens, à l'expression de mon entier dévouement socialiste.

Anatole FRANCE.

Un wagon de tabac volé

Montpellier, 19 octobre. — Un wagon de tabac envoyé de Béziers à Bordeaux, a été déplombé et son contenu a été emporté.

LE RAID PARIS-MELBOURNE

POULET ARRETE PAR UNE TEMPETE

Rome, 19 octobre. — L'aviateur Etienne Poulet, poursuivant sa randonnée aérienne, a quitté Rome hier matin, à 7 h. 35.

Il a été contraint d'atterrir à Naples vers 11 h. par suite d'une formidable bourrasque de neige.

Poulet a fait la déclaration suivante aux officiers qui étaient venus le contrôler : « Nous avons quitté Rome par un temps superbe, et trois heures et demie, après notre départ, nous avons été pris dans une tourmente de neige. Complètement aveuglés, nous avons dû quitter les Apennins ; c'est alors que nous avons aperçu Naples, et nous avons atterri à 10 h. 1/2.

L'aviateur devait reprendre son vol ce matin pour Salonique, mais il a vainement tenté de s'élever. La tempête est devenue plus violente encore dans le courant de l'après-midi.

TERRIBLE ACCIDENT A UN PASSAGE A NIVEAU

Paris, 19 octobre. — Un accident de chemin de fer vient de se produire, au premier passage à niveau du Boulevard Victor-Hugo, à St-Ouen. Une femme, un homme et un enfant ont été tués. Une autre femme a été transportée à l'hôpital Bichat dans un état désespéré.

Nouvelles brèves

UNE FEMME ASSASSINEE

Paris, 19 octobre. — Une femme galante, Marie Caudan, âgée de 30 ans, a été trouvée étranglée hier matin, à onze heures, dans une chambre d'hôtel meublé, 14, rue de la Montagne-Ste-Geneviève. Une enquête est ouverte.

GREVE DES GARÇONS DE CAFE A TOULON

Toulon, 19 octobre. — Après une réunion tenue à la Bourse du Travail, les garçons de café se sont mis en grève aujourd'hui.

INFORMATIONS ELECTORALES

La Fédération Républicaine de l'arrondissement de Lille désigne ses candidats

L'assemblée générale de la Fédération Républicaine de l'arrondissement de Lille, s'est tenue hier à dix heures du matin, à l'hôtel Delcourt, à Lille, sous la présidence de M. le sénateur Debierre, assisté de MM. Dron, sénateur du Nord et Gombert. M. Duvillier faisait fonction de secrétaire de séance.

De nombreux délégués assistaient à la réunion ainsi que des élus et des représentants des autres arrondissements parmi lesquels MM. Auguste Potié, sénateur ; Daniel Vincent, le docteur de Lauwereyns.

L'assemblée a désigné 22 délégués qui prendront part au Congrès départemental de la Fédération qui se réunira dimanche prochain.

Ces délégués sont :

Pour Lille : MM. Aldebert, Bourriez-Thibaut, Chireau, Crapez, Derait, Hayem, Labbé, Malaquin. — Pour Lannoy : M. Delcroix. — Pour La Bassée : M. Gombert. — Pour Haubourdin : M. Grau. — Pour Cysoing : M. Dauvyde. — Pour Armentières, M. Dubrulle. — Pour Pont-à-Marcq : M. Paul Lepeuple. — Pour Quesnoy : M. Roussel. — Pour Roubaix : MM. Blanckaert, Gauthier et Lerouge. — Pour Seclin : M. P. Dubuchy. — Pour Tourcoing : MM. Deborghère, Fremeaux et Lauridan.

L'assemblée a ensuite procédé à la désignation des candidats aux élections législatives pour l'arrondissement de Lille.

Ont été désignés comme candidats aux élections législatives pour l'arrondissement de Lille à l'unanimité :

MM. **BALAVOINE**, capitaine aviateur, chevalier de la Légion d'honneur ; **CASY**, industriel, adjoint au maire de Seclin ; Commandant Paul **DOUAI** ; Léon **GOSSERT**, conseiller municipal de Lille ; Docteur **LEDUC**, conseiller général ; **LOUCHEUR**, ministre de la Reconstitution industrielle ; Georges **POTIÉ**, ancien député, maire de Loos ; Urbain **ROBBE**, industriel ; **VERNIER**, filateur de Lille, officier de la Légion d'honneur ; **VERQUIN**, avocat, ancien conseiller d'arrondissement.

Chez les Commissaires de Police DU NORD

A l'occasion de l'élection de MM. Potentier et Richemont au titre de délégués au Conseil d'Administration de l'Amicale des Commissaires de Police de France et de Tunisie, les commissaires de police du 7e groupement (département du Nord), ont organisé une fête corporative à Lille. Sollicité pour la présider M. Lannes, contrôleur général, est venu de Paris pour répondre à l'appel des organisateurs.

La fête a eu lieu dans les salons du bufet de la gare, où se sont réunis cinquante fonctionnaires de la Police de notre département.

Au dessert, M. Lannes a prononcé une allocution et a mis le personnel au courant des améliorations projetées en sa faveur par l'Administration supérieure.

A 6 heures du soir, la fête a pris fin en laissant dans l'esprit de tous la meilleure des impressions et l'espoir de sortir enfin de la situation précaire dans laquelle se trouvait ce personnel, dont l'éloge pour le dévouement à la cause publique n'est plus à faire.

M. Lannes a été prié par tous les commissaires d'exprimer à M. Labussière, directeur de la Sûreté Générale, ses plus vifs remerciements pour la sollicitude qu'il n'a cessé d'apporter à l'égard du personnel depuis son entrée en fonction.

Le Président de la République ne viendra à Lens-Arras-Béthune que le 28 Décembre

M. Poincaré vient d'informer notre ami Basly, député-maire de Lens, qu'il ne pouvait à son vif regret apporter à la ville de Lens, la croix de la Légion d'honneur, le 26 octobre.

La période électorale, qui vient de s'ouvrir, dit-il, ne permettra pas aux membres du gouvernement de l'accompagner le 26 octobre. De plus, tous les élus du Pas-de-Calais seront retenus dans leurs circonscriptions.

Il termine :

Le seul dimanche de l'année, postérieur aux élections législatives, qui ne soit pas consacré à l'un des scrutins prévus étant le 28 décembre, je me propose de réaliser, à cette dernière date, le dessein que j'avais formé.

Je m'excuse vis-à-vis de la population de Lens et vis-à-vis de vous d'un aussi long retard. Mais il n'est imputable qu'aux circonstances et vos citoyens peuvent être assurés que je viendrai, le 28 décembre, leur apporter le témoignage de mes sympathies pour leurs souffrances et de mon admiration pour leur courage.

Pour les Fonctionnaires de l'Enseignement primaire

M. Lafferre, ministre de l'Instruction Publique a adressé à M. Daniel Vincent, la lettre suivante :

Paris, le 10 octobre 1919.

Monsieur le Ministre et Cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la requête présentée par les Associations professionnelles des employés de l'Etat, des départements et des communes du Nord touchant : 1. le mode de paiement de certains mandats irréguliers ou périmés par suite de la clôture de l'exercice financier ; 2. la substitution de l'Etat aux communes pour le paiement des indemnités de résidence et de logement ; 3. le classement et le placement des intérimaires de guerre.

J'ai l'honneur de vous informer que, sur le premier point, toutes les mesures seront prises en vue de donner satisfaction au vœu de l'Association.

La 2. question est plus délicate ; elle ne peut être résolue que d'accord avec M. le Ministre des Finances.

Quant au classement des intérimaires de guerre, il a été effectué, conformément à mes instructions, par une commission où figurent des membres du Conseil départemental désignés par cette assemblée.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et Cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

(Signé) : LAFFERRE.

LUTTONS

Le questionnaire publié le 13 octobre permet déjà de préciser la situation et pourra démontrer aux ministres, le bien fondé de nos réclamations.

M. Clémenceau a répondu avoir été l'objet d'acclamations des populations. Cela est possible ; seulement, il lui faudra compter avec la vérité quand il connaîtra sous quel jour nous vivons et combien son préfet aura de responsabilité si, le cas échéant, la manifestation que réservera notre population à son grand premier, était toute autre que celles qu'il a été accoutumé de voir dans notre région.

De grands problèmes nous divisent :

La vie chère, la main d'œuvre étrangère, la réglementation du travail, les salaires, l'organisation des travaux.

Sur ce dernier cas, nous voulons en arriver à des règles dont la production ne doit pas souffrir. J'en déterminerai plus loin les vues.

L'augmentation du coût de la vie est la résultante de l'augmentation des salaires ; cette sottise employée par les fauteurs du capitalisme tombe d'elle-même. D'ailleurs en parlant de la question des ouvriers boulangers, la population a dû comprendre quand je plaignais la naïveté avec laquelle le Syndicat s'était laissé entraîner dans la voie des promesses. Ayant obtenu l'augmentation du prix du pain pour leur permettre soi-disant d'accorder satisfaction à leurs ouvriers, les patrons viennent de décider ne pouvoir accorder le commencement du travail à l'heure sollicitée. Quelle sera la solution ?

La main d'œuvre étrangère. Que de promesses au profit des travailleurs français ! Le lecteur jugera par cette réponse prise au hasard dans l'ensemble.

A Feignies, les patrons accordent la préférence aux ouvriers étrangers. De là des plaintes des poilus démobilisés rentrés et n'ayant pas été réembauchés ou, s'ils l'ont été, tenus de quitter peu de temps après.

A proximité de Lille, ce sont des étrangers chargés de surveiller les travaux.

Si je parle des salaires, ce sont des abus sans nom, non seulement les conventions ne sont point respectées, mais il y a pis, un syndicat de l'arrondissement d'Avesnes me signale le cas typique suivant pour une localité de cet arrondissement.

A la tête de la R. I. était placé un ancien garde de la commune qui, pendant l'occupation servait d'indicateur aux Allemands. Malgré de nombreuses plaintes, il ne fut pas inquiété. Bien plus, malgré les conditions de salaires prévues, il ne payait le personnel que 8 à 10 francs. Il paraît que l'on enquête quand même en raison des nombreuses plaintes. On parle bien de renvoi tardif, mais pas du remboursement des salaires non payés.

Quoi faire ? N'en est-il pas de même partout, ainsi, malgré la réponse du ministre des R. L. à Daniel Vincent, en date du 18 juillet.

Le chef de secteur, interprétant d'une façon erronée un télégramme émanant de mon administration centrale, a voulu faire application des salaires horaires indiqués par la circulaire du ministre du Travail, en date du 10 janvier 1919, au lieu d'appliquer pour huit heures de travail le taux des salaires en vigueur pour dix heures de travail, dans les conditions exposées sous la rubrique : « 1er point, 3° » de ma lettre susvisée.

J'ajoute que les mesures nécessaires ont été prises sur le champ, afin que les ouvriers lésés reçoivent le salaire qui leur était dû.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

A. LEBRUN.

Depuis, faisant sienne mon observation, le Conseil général demandait au Préfet d'appliquer cette décision. A quel point en est-elle ? Les ouvriers des T. P. U. attendent toujours le règlement des heures de la période du 1er au 16 juin dernier.

Dans la réglementation du travail, toujours nous nous sommes prononcés pour « huit heures effectives de travail », seul moyen d'atteindre un rendement intensif sans que toutefois il en résulte un surmenage. Je l'ai écrit plusieurs fois. Aussi, plus fermement que jamais, je déclare être adversaire des méthodes de travail prévoyant des majorations pour heures soit-disant extraordinaires. Plus que jamais, nous devons exiger qu'aucune dérogation ne soit accordée tant qu'il existera des chômeurs.

Le travail à la tâche semble à nouveau reprendre cours sur les chantiers.

C'est du travail pour tous que le syndicalisme réclame.

Notre enquête réserve des surprises. Nous connaîtrons dans quelques jours la procédure préfectorale contre les travailleurs du Nord, et, si M. Clemenceau veut en tenter l'expérience, il reconnaîtra avec nous que dans le Nord, le service du mouchardage politique tient plus de place dans les affaires que l'organisation du travail.

Travailleurs du Nord, à l'œuvre ! On vous traitera de bolchevistes. On tentera de vous diviser par la calomnie ; vous répondrez par le mépris et renverrez les calomniateurs aux firmes commerciales allemandes et aux coffres-forts de San-Francisco.

Ch. SAINT-VENANT,

Secrétaire générale de l'Union Départementale des Syndicats du Nord.

Pour les Retraites des Mineurs

UNE AVANCE DE SIX MILLIONS VA ETRE FAITE AUX COMPAGNIES

Paris, 16 octobre. — M. Colliard et Klotz ont déposé le projet suivant :

Article unique : Le Ministre des Finances est autorisé à consentir aux Compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais sur les ressources générales du trésor et jusqu'à concurrence d'une somme maximum de 6 millions de francs, des avances sans intérêt qui seront constatées au début d'un compte à ouvrir parmi les services spéciaux du trésor sous le titre : avances aux Compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais en vue d'assurer le fonctionnement des caisses des retraites existantes dans leurs exploitations. Les avances seront remboursées par les Compagnies dès que la situation des caisses de retraites fera apparaître un excédent de recettes.

Un jeune manœuvre, Raoul Crépieux, 14 ans, qui passait pour aller déjeuner, fut malheureusement atteint au cœur par un petit éclat. Il mourut presqu'aussitôt, dans les bras de son père, accouru au bruit de l'explosion.

Le docteur Lequin, d'Harnes, appelé immédiatement, prodigua les premiers soins aux blessés qu'il fit transporter d'urgence à la Croix-Rouge de Lens.

Le docteur Delacourt, de Lens, après examen, les fit conduire à l'hôpital d'Arras, en raison de la gravité des blessures.

A LENS

Un belge trouvé mort sur la voie ferrée

Samedi matin, vers quatre heures, des ouvriers ont trouvé mort sur la voie ferrée de Lens à Béthune, à proximité du passage à niveau de la route d'Arras, le Belge Théodule Voorbrugghen, âgé de 42 ans.

Sa montre était arrêtée à deux heures.

On suppose qu'il a dû emprunter la voie pour retourner à son domicile à Bully et qu'il aura été surpris par le train de marchandises 2014.

Le docteur Delacourt a constaté une fracture du crâne, une fracture de la jambe droite et l'écrasement du pied gauche.

La mort est purement accidentelle.

A HARNES

Le mystérieux assassinat d'un Belge et d'un Italien

IMPORTANTS TEMOIGNAGES RECUEILLIS

Dans notre numéro du 14 octobre, nous relations les présomptions qui pesaient sur un nommé Despretz, actuellement sous les verrous, purgeant une peine de cinq années de travaux forcés. Celui-ci prétend ne s'être pas trouvé à Harnes à l'époque du crime, ce qui est formellement démenti par différents témoins. La déposition de l'un d'eux est particulièrement accablante pour l'accusé, elle démontrerait que Despretz aurait tué celui-ci dont il voulait l'épouse et que, par erreur, il aurait tiré également sur Van Campenolle.

Une cabaretière, Mme Ragot, femme Cartiaux, demeurant à Noyelles-sous-Lens, a reçu le 15 mars, Despretz dans son établissement. Il proféra des menaces contre un Italien et contre un Belge. Différentes personnes certifient que la veille du crime, Despretz était bien à Noyelles.

Comme l'on peut s'en rendre compte, les charges s'accumulent contre Despretz. L'on attend les suites de l'instruction.

A LOISON-SOUS-LENS

Un terrible accident de grenade

UN MORT. — DEUX BLESSÉS

L'ouvrier Alphonse Bailliez, d'Harnes, 32 ans, occupé à l'entreprise de réfection du canal de Lens à la Deûle, est un fervent de la pêche à la grenade.

Samedi dernier, s'exerçant à son sport favori, il lança sans succès plusieurs grenades sous le pont d'Armentières, situé sur le territoire de Loison. Il manipulait un dernier de ces terribles engins, quand tout à coup il fit explosion, lui arrachant la main droite et le blessant sérieusement au bras, à la cuisse et au côté droits. Son état est très grave.

Malheureusement, il ne fut pas la seule victime de son imprudence.

L'ouvrier Lhoste Alexandre, 38 ans, qui mangeait à quatre mètres de là, reçut des éclats sur tout le corps, qui ne le blessèrent que superficiellement.

LES AVANCES aux Communes dévastées

INTERVENTION DU CITOYEN GONIAUX AUPRES DU MINISTRE DES REGIONS LIBERES.

Le citoyen Ch. Goniaux a adressé à M. Lebrun, ministre des Régions Libérées, la lettre suivante :

Paris, le 15 octobre 1919.

Monsieur le Ministre,

En exécution de votre circulaire en date du 19 mars 1919, de nombreuses communes sinistrées ont sollicité, pour la première fois la délivrance d'avances en espèces pour payer les travaux d'urgence déjà exécutés sous l'initiative des Maires depuis la libération, ou pour en poursuivre la continuation.

Ces communes ont formulé ces demandes d'avances par délibérations régulières du Conseil municipal en indiquant le montant total de l'avance nécessaire pour remettre chaque édifice en état d'habitabilité.

Or, les services d'architecture de la région du Nord exigent qu'un devis détaillé soit joint aux demandes d'avances formulées par les Conseils municipaux.

Cette exigence paraît être en contradiction avec votre circulaire du 13 août 1919 qui donne des ordres aux Préfets pour « réformer d'une façon » radicale l'esprit de complication et de formalisme dont s'inspirent trop fréquemment, dans » l'instruction des demandes, les services techniques d'architecture et du génie rural. »

Elle a, d'autre part, pour effet de paralyser la bonne volonté des Maires qui, déjà surchargés de besogne, voient d'un mauvais œil surgir chaque jour de nouvelles exigences de l'Administration, surtout que les particuliers sont admis à solliciter des avances sans fournir de devis, et cela dans les conditions fixées par vous.

Dans ces conditions, Monsieur le Ministre, je vous prie de bien vouloir examiner s'il n'y aurait pas lieu de verser la première avance aux communes sans production de devis, mais sous réserve de justifier, dans le délai de 3 mois, de l'emploi des fonds reçus, conformément à leur destination.

D'autre part, je vous signale que le service du Génie Rural du département du Nord exige la production de devis détaillés à l'appui des premières demandes d'avances des particuliers formés en coopérative et cette exigence me paraît également en contradiction avec votre circulaire Ministérielle du 13 août 1919.

Veuillez agréer... etc.

Ch. GONIAUX, député du Nord.

LILLE

L'Anniversaire de la délivrance de Lille

L'INAUGURATION DE LA STATUE COMMEMORATIVE

C'est par un temps magnifique qu'a eu lieu hier matin, au jardin Vauban, l'inauguration et la prise de possession par la Ville, de la statue « La Délivrance » offerte à Lille par le journal Le Matin en souvenir du grand événement qui se passa le 18 octobre 1918.

Outre un nombreux public maintenu par les cordons d'agents, de nombreuses personnalités, s'étaient rassemblées dès 10 heures au Square Daubanton. M. Brackers d'Hugo représentait le Maire, malade. Il était entouré par ses adjoints et le Conseil municipal presque au complet.

Remarqué également sur les lieux : MM. Régnier, représentant M. le Préfet du Nord ; Stéphane Lauzanne, rédacteur en chef du « Matin » ; Gossart, conseiller général ; Douvrin, conseiller d'arrondissement ; Leroy, secrétaire général de la Reconstitution ; général Gregoire, commandant la Place ; colonel Gossart, du 6e chasseurs ; colonel Carrot, du 43e d'infanterie ; colonel Hamilton, de l'Etat-Major anglais ; commandant de Ruty, major de la garnison.

MM. Lyon, recteur de l'Université ; Fauchaur, président de la Chambre de Commerce ; Gréaux, directeur de la Banque de France ; Pilon, doyen de la Faculté de Droit ; Lemarcq-Hadour, procureur de la République ; Potentier, commissaire central ; commandant Boivin, des pompiers de Lille, etc. etc.

Près de l'entrée du jardin, se trouve le lieutenant-colonel de Lardieu, très entouré.

Dans le jardin, en face à la statue, deux pelotons de troupes en armes, l'un britannique, l'autre français, disposés sur deux rangs. Devant l'entrée, un demi-escadron de chasseurs à cheval placés sur un rang, rend les honneurs au passage.

Signalons également la musique divisionnaire et l'Emulation Chorale dirigée par M. Paul Fanyau qui s'étaient massés côte à côte, dans l'allée gauche du jardin et sur toute la largeur de celle-ci.

Dès que toutes les personnalités que nous signalons, pénétrent dans le jardin la musique militaire entonne la Marseillaise, l'hymne national anglais lui succède.

Ceci terminé, M. Brackers d'Hugo accompagné d'un interprète, alla dire quelques mots de cordialité au lieutenant-commandant le groupe de soldats britanniques. Il en fit de même en ce qui concernait le lieutenant-commandant le groupe français, puis vint prendre place devant la statue dont on enleva le voile aux trois couleurs qui la recouvrait.

DISCOURS DE M. BRACKERS D'HUGO

Ce fut à proprement parler, plutôt une improvisation qu'un discours que prononça en la circonstance, M. Brackers d'Hugo et la tenue de son petit speech s'en ressentit considérablement.

» Pendant 4 ans, dit-il, l'Allemand nous a tenus sous son joug. Mais comme disait il y a un an M. Charles Delesalle, s'il a meurtri nos corps, il n'a pu dompter nos volonté et si aujourd'hui nous sommes redevenus français de fait, jamais nous ne cessâmes de l'être de cœur.

M. Bracker d'Hugo, parla ensuite des angoisses qui étreignirent la population Lilloise à l'approche du grand événement. Il adressa ses remerciements aux troupes anglaises qui luttèrent durant toute la guerre pour reconquérir Lille, puis remercia « Le Matin » du cadeau fait par lui à la ville de Lille.

ALLOCUTION DE M. STEPHANE LAUZANNE

En substance, M. Stéphane Lauzanne déclare que la statue de la Délivrance est moins le souvenir d'un journal à une ville qu'un témoignage d'admiration d'une population à une population sœur.

Après avoir parlé de la conduite de la population Lilloise durant la guerre, conduite qu'il trouve admirable, l'orateur conclut de la façon suivante :

Puisse cette autre statue, que j'ai l'honneur de vous remettre, vous traduire les sentiments que pour Lille nous éprouvons tous à Paris, en France. Ce n'est qu'un peu de bronze ajouté à tout le fer qui s'est abattu sur votre vaillante cité ; mais sous ce bronze, il y a un cœur qui bat éternellement — le cœur même de la Liberté et de la Patrie !

L'HYMNE DE LA DELIVRANCE

Sitôt cette allocution terminée l'Emulation Chorale, sous la conduite de M. Paul Fanyau, entonne l'hymne de la Délivrance, composé pour la circonstance par un de nos concitoyens M. Emile Legrand.

Cette exécution terminée, troupes, courieux et notabilités se retirent pour se rendre Grand-Place, où devant la statue commémorative du siège de Lille a lieu une courte manifestation.

LES CONCERTS

L'après-midi, eurent lieu dans différents quartiers de la ville des concerts auxquels des sociétés locales prêtaient leur concours.

Square Ruault, on applaudit la fanfare du Commerce, St-Sauveur, St-Maurice ; au jardin de Fives, le Club Orphéonique Fivois ; Place du Concert, le Club des Vingt ; Place Catinat, la fanfare des Amis Réunis, de Wazemmes, et enfin Place de la Nouvelle Aventure, Les Accordéonistes Lillois.

Le soir sur la Grand'Place, illuminée de même que la veille, le cercle Berlioz donna, lui aussi un concert très goûté.

L'ŒIL DE BŒUF DE SAINT-LOUIS

Nous avons hier, sous ce titre, relaté le vol d'une pendule genre œil de bœuf et de deux vases en verre, commis en l'église St-Louis, de Fives.

L'auteur de ce larcin a pu être découvert et arrêté.

C'est une femme, Marie Ringot, 25 ans, sans profession, demeurant 16, rue de l'Eglise-Saint-Louis.

Cette peu intéressante personne est également inculpée de s'être appropriée un réveille-matin, appartenant à M. Dussussiau, cabaretier 101, rue du Long-Pot.

AFFICHEZ VOS PRIX !

Une commerçante du 6 de la rue Rabelais, Mme Veuve Mangez, a récolté hier un procès-verbal.

Elle avait omis d'indiquer le prix de lapins et de volailles qu'elle mettait en vente.

Une autre fois, madame...

FEUILLETON DU « REVEIL DU NORD » N° 3

Les Mystères de New-York

GRAND ROMAN-CINÉMA AMÉRICAIN

ADAPTE PAR

PIERRE DECOURCELLE

— Je ne crois pas... Je n'ai pas entendu l'auto s'arrêter. Et tenez !... C'est Micael, qui vous annonce une nouvelle visite.

La portière, en effet, se soulevait. Cette fois-ci, ce n'était plus François, mais le maître d'hôtel qui tenait à la main le plateau sur lequel reposait une carte.

— C'est un employé de la Société, mademoiselle, dit Micael. Il vient de la part de monsieur.

— Faites entrer tout de suite...

— Le serviteur écarta la draperie, et l'envoyé de Dodge apparut, s'inclinant devant la jeune fille et devant son compagnon.

— Ah !.. C'est vous ? fit celui-ci reconnaissant le détective, et lui tendant la main... Vous apportez un message de mon oncle ?..

— Oui, monsieur... Il m'a chargé de prévenir mademoiselle qu'il n'en avait plus pour longtemps au bureau... Comme je suis venu par le tram, qui s'arrête souvent en route, je ne dois le précéder que de quelques instants... Et tenez ! fit-il, tendant l'oreille du côté de la fenêtre... Je ne m'étais pas trompé. Voici l'auto...

Micael s'empressa au dehors pour ouvrir à son maître.

C'était bien en effet la voiture du financier qui venait de s'arrêter devant la porte.

Taylor Dodge en descendit, tenant sous son bras le large portefeuille de cuir fauve qu'il ne quittait jamais.

Ses sourcils étaient froncés, et sa physionomie reflétait une préoccupation et une nervosité qu'expliquait tout naturellement l'avertissement impératif trouvé sur son bureau un instant plus tôt.

Tout à coup, en repoussant la portière, il eut un haut-le-corps.

Sur le panneau de la voiture, un papier était collé ! Il le prit et le parcourut du regard.

Une main fermée y était dessinée, au-dessus de laquelle étaient tracés ces mots :

« **Suivez le conseil qui vous a été donné.** »

En haut des marches de marbre, il trouva Elaine.

— Enfin !.. murmura-t-elle tandis qu'il la serrait tendrement dans ses bras... Mais tu as l'air tout soucieux... Est-ce encore cette maudite affaire ?...

— Toujours !.. répondit-il tout en pénétrant dans le salon... Il est dit qu'elle ne me laissera pas de repos...

— Avez-vous du nouveau, mon oncle ?... interrogea le jeune avocat.

— Ah ! vous êtes là, Perry !... répondit le milliardaire lui tendant la main... J'en suis bien aise... Oui !... J'ai du nouveau... Je crois que je suis sur la piste de ces bandits... Et bientôt, j'espère que la cité pourra respirer.

— Oh !... Racontez-nous, père !... fit Elaine avec curiosité.

— Ma confidence n'est pas pour les petites filles !... répliqua en souriant Taylor Dodge... Mais je prendrais volontiers votre avis, Perry, si vous avez un quart d'heure à me consacrer...

— Je suis tout à vous...

Cependant le banquier avait aperçu son employé.

— Ah !.. Forster, dit-il... J'ai encore un service à vous demander...

— A vos ordres, monsieur.

Dodge l'avait attiré dans l'embrasure d'une fenêtre, et baissant la voix de manière à n'être entendu que de lui et de Perry Bennett.

— Vous allez vous rendre chez M. Justin Clarel, et vous lui direz que je lui serais très reconnaissant, s'il pouvait, malgré l'heure avancée, passer ici ce soir même...

— Ce que vous avez appris tout à l'heure ne vous a donc pas satisfait ? interrogea Forster.

— C'est précisément à cause de cela... Faites vite, n'est-ce pas ?

— Monsieur, avez-vous songé que cette démarche est une humiliation pour moi, pour mes autres collègues. . Réfléchissez encore...

— Non !.. Non !... C'est décidé ! Je le veux !.. Allez !...

Le ton était péremptoire. Il n'y avait pas à résister.

Forster poussa un long soupir et prit congé.

Cependant, le président de la Compagnie des Assurances Réunies mettait son neveu au courant des événements étranges qui venaient de se dérouler, ainsi que des avertissements successifs reçus par lui en si peu de temps.

Perry Bennett écoutait avec une scrupuleuse attention.

Lorsque le récit fut terminé, il hocha la tête.

— Je ne me permettrais pas de vous conseiller, mon cher oncle, dit-il... Mais, à votre place, je crois bien que je donnerais satisfaction à la demande de ces bandits...

— Vous n'y pensez pas... J'ai une responsabilité et le devoir de délivrer les honnêtes gens du cauchemar qui les oppresse.

— Vous vous devez aussi à Elaine... Ces gens-là, nous en avons fait la triste expérience, ne reculent devant rien...

Tout en écoutant le jeune homme, Taylor Dodge introduisait dans une large enveloppe les renseignements fournis par le Bancal Rouge.

Il prit sur son bureau un bâton de cire et cacheta soigneusement les documents.

— C'est parce que j'ai cette conviction, poursuivit-il, que je viens d'envoyer chercher Justin Clarel. Avec lui, vous et moi réunis, cette bande, si formidable soit-elle, trouvera à qui parler.

Le financier s'était levé et, penché sur le massif coffre-fort qui occupait un des panneaux de la pièce, en maniait délicatement les combinaisons compliquées.

La lourde porte de fer tourna sur ses gonds, et Dodge plaça sur le rayon du haut l'enveloppe cachetée.

— J'ai pleine confiance, comme vous, reprit son interlocuteur, dans la maîtrise professionnelle de M. Clarel... Mais les adversaires qu'il va lui falloir combattre sont terriblement redoutables...

— Nous les vaincrons, quand-même, allez Perry !... Pourtant... si j'étais menacé à mon tour par ces gredins, s'ils avaient raison de moi comme de Sherburne et de Fletcher, promettez-moi que vous veillerez sur mon Elaine...

— Je ne demande, vous le savez, qu'à avoir ce droit, répondit l'avocat d'une voix où vibrait une émotion contenue... Mais ma cousine n'a pas l'air disposée encore à ce mariage auquel vous aviez eu la bonté de songer...

— Je lui parlerai, je vous le promets... Pas plus tard que demain... Je ne veux à aucun prix exercer sur son esprit une contrainte, mais je veux aussi qu'elle sache que je serais heureux de cette union.

— Merci ! fit avec effusion le jeune homme.

Puis, tirant sa montre :

— Avez-vous encore besoin de moi ?

— Je ne crois pas... Nous nous verrons demain matin ! Vous viendrez déjeuner avec nous ?

— Avec plaisir !

La surprise de l'oncle et du neveu aurait sans doute été profonde, s'ils avaient pu soupçonner que les paroles confidentielles qu'ils venaient d'échanger avaient été recueillies par un autre auditeur qu'eux-mêmes.

Tandis que leur attention était occupée tout entière par les brûlantes questions qu'ils agitaient, derrière la porte qui accédait directement du vestibule à la bibliothèque, un homme à demi accroupi, un genou à terre, approchait alternativement son œil de la serrure et son oreille du panneau de bois qui le séparait des deux causeurs.

L'étonnement du président de la Compagnie des Assurances Réunies eût été porté à son comble, en reconnaissant dans cet espion, son maître d'hôtel Micael...

Le maître de la maison, suivi de son visiteur, marchait lentement vers la porte, dont il tourna le bouton pour l'ouvrir. Le valet n'eut que le temps de disparaître prestement dans l'office...

La lumière était éteinte dans le salon voisin.

— Elaine est remontée chez elle ? fit Perry Bennett, en jetant un coup d'œil sur la pièce obscure.

— Je lui dirai bonsoir de votre part en allant l'embrasser.

— N'y manquez pas...

L'avocat avait endossé son pardessus.

— Bonsoir, mon oncle, fit-il...

La porte de la rue se referma sur lui.

Le finacier rentra dans son cabinet. Il jeta un regard sur la pendule. Les aiguilles marquaient dix heures un quart.

— Pourvu que Forster ait trouvé notre homme chez lui... murmura-t-il. Et pourvu que Clarel ait consenti à se déranger à une heure aussi tardive !.. Ah ! Perry a raison... La lutte sera dure !...

Assis devant son bureau, il avait ouvert un des tiroirs, et pris un dossier qu'il compulsait.

Cinq minutes environ s'écoulèrent. Tout à coup il releva la tête.

Une réflexion venait de lui traverser l'esprit. Penché en arrière, dans son fauteuil, le menton dans sa main carrée, l'œil perdu dans le vide, il méditait...

Brusquement, il prit un parti et se leva, se dirigeant vers le coffre-fort, dont tout à l'heure, il n'avait que repoussé la porte, sans faire jouer les combinaisons.

Il l'ouvrit et reprit sur le rayon de fer, où il l'avait posée, l'enveloppe contenant les papiers fournis par le Bancal Rouge.

D'un geste décidé, il rompit le cachet, et les retira de l'enveloppe.

Puis, choisissant sur son bureau deux larges feuilles blanches, il les plia, en ayant soin de leur donner la forme du document en possession duquel il venait de rentrer, et les introduisit à sa place dans l'enveloppe, qu'il ferma de nouveau d'un large cachet de cire rouge pareil au premier.

Cette opération terminée, il replaça le tout sur le rayon où il l'avait pris, conservant à la main la lettre originale du Bancal Rouge.

Le coffre-fort soigneusement refermé, le mécanisme brouillé, après s'être assuré qu'aucun valet ne l'observait, il redescendit quelques marches, se dirigeant vers une partie de la vaste pièce, qui formait une sorte de retrait.

A sa gauche, deux colonnes se dressaient, séparées par un assez large panneau, mouluré comme le reste de la boiserie.

Dodge appuya sur un ressort dissimulé dans le mur, dont la partie inférieure glissa sur elle-même, démasquant une cavité.

Il étendit la main, et y prit une cassette, à la serrure de laquelle était une clef.

(A suivre.)